

CONSTITUTIONNALISATION DE LA RIGUEUR ...

Le 10 mai 2011, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la réforme de la Constitution instaurant l'obligation «*d'équilibre des finances publiques*», ce qui revient purement et simplement à institutionnaliser la rigueur, à l'inscrire dans le marbre. Il reste maintenant à enregistrer le vote du Sénat et du Congrès, autant dire que l'espoir d'un retournement de situation politique est faible pour ne pas dire nul.

En quelque sorte, il s'agit d'un aboutissement. Aboutissement d'un processus entamé avec l'adoption du traité de Maastricht et qui consacre l'avènement du «*saint empire romain germanique*» au détriment de la souveraineté nationale. Plus aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne pourrait s'opposer à la dictature du capitalisme financier sous l'égide de la commission européenne sauf à rompre avec la dite commission, mais qui en aurait le courage et la volonté?

Le gouvernement, vassal de la commission européenne, franchit un pas dans le déni de démocratie et cette réforme constitutionnelle aurait des conséquences désastreuses pour l'action syndicale. En effet, toute revendication de la classe ouvrière, en particulier toute revendication salariale, se verrait immanquablement opposer l'obligation constitutionnelle d'équilibre des finances publiques. Que serait une organisation syndicale qui ne pourrait plus revendiquer, négocier et contracter? On sait que d'aucuns (politiques ou bureaucrates syndicaux) ont une réponse tout prête: les syndicats, ou plutôt le syndicat unique, doit devenir un corps intermédiaire, organisme subsidiaire chargé d'accompagner la mondialisation de l'économie et sa gouvernance. L'idéal étant, dans cette optique d'aboutir à un syndicat unique.

Dans un tel contexte, on ne peut que s'inquiéter de constater que la FGF-FO (Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière) ait décidé, contre la démocratie syndicale, de rallier le syndicalisme rassemblé en appelant à une journée d'action pour les salaires le 31 mai.

Quelles sont les revendications? L'appel intersyndical (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA) précise: «*... les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice ...*».

Une augmentation conséquente? Quid? Le moins que l'on puisse dire c'est qu'une telle revendication ne risque pas de contredire l'obligation constitutionnelle d'équilibre des finances publiques. Et pourtant les fonctionnaires ont perdu 48% de pouvoir d'achat depuis 1982 et 10% depuis 2000!

Quant aux moyens d'action, force est de constater qu'on est bien loin du fameux concept de «grève franche» (déjà particulièrement flou): «*Pour ce faire, elles appellent l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser fortement le mardi 31 mai prochain, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées: rassemblements, manifestations, grèves...*».

Mais il en faudra plus pour museler la classe ouvrière et la jeunesse. Après les pays arabes, des manifestations, des grèves sont organisées un peu partout en Europe, notamment en Espagne. La révolte est toujours contagieuse... et salvatrice.

Christophe BITAUD.

RESPECT DU MANDAT

Le respect du mandat est la base de la démocratie syndicale, il pourrait être caractérisé par la formulation suivante:

Représenter les syndiqués dans les instances pour la défense des conquêtes ouvrières et combattre les dérives visant à l'instauration du corporatisme en France.

Depuis le dernier congrès confédéral, le déni de démocratie voulue par certains bureaucrates syndicaux devient une méthode de fonctionnement. Constat affligeant : d'aucuns visent à limiter la libre discussion dans notre organisation en soumettant celle-ci au centralisme démocratique.

J'en veux pour preuve certains faits inquiétants parmi lesquels :

Interdiction dans certain département de diverger sur la ligne confédérale concernant l'accord Tron au motif que, dans une AG des métaux, on ne peut parler que de ce qui relève de la métallurgie.

Interdiction de faire le lien, dans le cadre de l'interprofessionnel, sur les dangers de la représentativité syndicale.

Interdiction de débattre pour défendre l'indépendance de la CGT-FO en prônant la désaffiliation de notre organisation de la CES et de la CSI.

Interdiction de remettre en cause le syndicalisme rassemblé incarné par l'intersyndicale permanente, passage obligé vers le syndicat unique.

Déni de démocratie constaté avec la signature de l'accord Tron.

Depuis quand le CCN de notre organisation est-il relégué aux oubliettes, ne pouvant intervenir sur les choix du bureau confédéral qui deviendrait légitime en toute circonstance?

Pourtant, il semblait que la leçon avait été retenue par le bureau confédéral lorsque le CCN avait condamné la modernisation du marché du travail à une forte majorité, sans qu'il soit question pour autant pour la direction confédérale de retirer sa signature décidée bureaucratiquement...

Rétablir la libre discussion dans notre organisation et le respect des structures devient un enjeu majeur. Se retirer de tous les comités ou associations (réalité du dialogue social) devient une évidence afin de préserver l'indépendance de notre organisation.

C'est sur cette orientation que l'on peut assurer, il me semble, le respect du mandat, seule alternative contribuant à mettre en échec les partisans de l'association capital-travail que l'on peut sans risque de se tromper, qualifier de fossoyeurs du syndicalisme libre et indépendant.

Patrick BROSSARD

BILLET D'HUMEUR, DE MAUVAISE HUMEUR ...

Balayons rapidement l'argument juridique: oui, Dominique Strauss-Khan est présumé innocent comme tout prévenu (en France, en tous cas) mais le problème me semble tout autre. Le soutien médiatique tonitruant à l'ex-président du FMI tourne à l'indécence. Il soulève, une fois encore la question de l'esprit grégaire.

Comment comprendre la déclaration de l'inénarrable Bernard Henri-Levy: «*J'en veux, ce matin, au juge américain qui, en le livrant à la foule des chasseurs d'images qui attendaient devant le commissariat de Harlem, a fait semblant de penser qu'il était un justiciable comme un autre*»?

Oui, vous avez bien lu, oui, vous les prolos, vous la plèbe, vous les citoyens ordinaires, le Président du FMI n'a rien en commun avec vous, il n'est pas «*un justiciable comme les autres*». Peut-être même a-t-il du sang bleu!

Quant à Jean-François Khan il trouve normal de «*trousser les domestiques*». Le droit de cuissage est sans doute une tradition anstocratique adoptée par la bourgeoisie.

Alors me direz-vous, c'est affligeant mais ce n'est pas nouveau, c'est de la solidarité de classe, du machisme, voire du communautarisme.

C'est vrai, rien de nouveau sous le soleil mais ça n'empêche pas de se révolter.

Mais il y a pire, c'est de voir une femme, une mère, défendre Strauss-Kahn contre sa propre fille. La journaliste Tristane Banon avait raconté sur un plateau de télévision comment DSK avait tenté de la violer. C'est sa mère, conseillère générale socialiste de l'Eure, qui l'avait dissuadée de porter plainte.

La morale de cette triste histoire, c'est que l'esprit grégaire rend aveugle et rend con.

C.B.

Dans le contexte social actuel, le communiqué de l'Union Départementale CGT-FO du Finistère, que nous publions ci-dessous, sonne comme un avertissement...

COMMUNIQUE DE PRESSE BREST, le 25 mai 2011

Partout en Europe, la classe ouvrière, soumise à des plans de rigueur extrêmement durs, réagit avec force et parfois violence. La Grèce, le Portugal, les pays de l'Est, maintenant c'est l'Espagne, où des milliers de manifestants de tous les secteurs d'activité, chômeurs, etc. ... se regroupent, s'organisent pour combattre la logique économique, destructrice voire criminelle.

L'UD.FO-29 a, depuis longtemps, pris position et dénonce la collusion avec le pouvoir politique et économique des organisations syndicales de l'intersyndicale mais, également les signatures de complaisance de la confédération FO.

Sauf à risquer la rupture avec la classe ouvrière il y a lieu de se mobiliser sur des revendications interprofessionnelles claires et cesser les manifestations catégorielles qui usent et agacent.

La Commission Exécutive de l'UD.FO-29, dans sa résolution du 26 avril 2011, déclarait: «*Face à cette agression sans précédent, l'explosion sociale devient la seule réponse possible*». Il est évident que cette affirmation est de plus en plus vraie et qu'il faut s'y préparer.

Les processions ont depuis longtemps montré leurs limites voire leurs nocivités. Le peuple se laisse abuser un temps puis, vient la révolte. Soyons du bon côté et organisons nous pour participer sur le plan syndical et strictement syndical pour faire avancer les revendications syndicales salariales:

- augmentation des salaires,
- sécurité sociale,
- retraite (37,5) à taux plein à 60 ans,
- allocations chômage,
- renationalisation des secteurs principaux de l'économie et de la finance ...

**UD FO 29
5 rue de l'Observatoire 29200 BREST
Site : www.udfo29.info**

NOS REVENDICATIONS, LA CES, L'EUROPE ...

Le congrès de la CES vient de se tenir à Athènes. Celui de la CGTFO s'est tenu quelques mois auparavant. Dans sa résolution générale, le Congrès FO n'a posé ni la revendication d'une «*autre Europe*», ni celle d'une «*mondialisation juste et durable*» (manifeste d'Athènes de la CES). Concernant l'Europe, un ou deux paragraphes n'y auraient pas suffi, le Congrès aurait buté dès l'entame: c'est quoi «*l'Europe*»? Parle-t-on du continent ou de l'Union européenne? Des *Europe* il y en a déjà eu pas mal dans l'histoire, toujours des empires, c'est-à-dire des prisons. On ne fera pas un procès sur une formule qui par nature est synthétique, sauf s'il y a désaccord de fond.

Ce n'est pas d'hier que pour notre part nous ne croyons pas au «*redressement de l'intérieur*» de la *Confédération européenne des syndicats*. Certes l'ère Monks a semblé légèrement plus buvable que l'ère Gabaglio. Mais, Gabaglio, Monks ou maintenant Ségol, au fond, qu'est-ce qui a changé? La CES est toujours un rouage de l'Union européenne. Le congrès confédéral l'a bien compris qui a posé comme exigence l'indépendance des organisations syndicales internationales et européennes. Ce qui devrait logiquement conduire à porter l'effort en ce sens dans la CES et la CSI, plutôt qu'à devenir schizophrène en revendiquant que l'organe syndical subsidiaire de la Commission européenne soutienne d'autres politiques. Ce n'est pas une autre Europe que nous devrions revendiquer, mais une autre CES!

La CES (sans L), c'est l'archétype du syndicalisme institutionnalisé. Lorsque, à l'intérieur de la CES, on combat dans la minorité pour tenter de bâtir un syndicalisme libre et indépendant en Europe, on est dans notre rôle. Dès lors où l'on passe dans la majorité de cette CES, on est soi-même institutionnalisé, la privation de liberté a produit ses effets.

«*Ces murs ont un effet bizarre, au début on les déteste, ensuite on s'y habitue, et on finit par en avoir besoin, c'est ça être institutionnalisé*». (réplique du film «*Les évadés*»).

Des dirigeants syndicaux, après 50 ans d'Europe de l'exploitation capitaliste, voudraient nous faire croire que moyennant plus de fermeté et de détermination, on pourrait avoir une autre Europe, sociale celle-là. Cet entêtement confine à l'aveuglement. Sans doute le peuple a-t-il la mémoire courte, du moins peut-on être tenté de le croire. Mais en Grèce, en Afrique du Nord, en Espagne, les peuples ne montrent-ils pas au contraire qu'ils n'ont rien oublié? Est-ce qu'en France on est près d'oublier par exemple la trahison des élites politico-syndicales autour du référendum de 2005 sur la constitution européenne?

Est-ce que «*adapter les règles en matière de dette publique aux réalités économiques*» répond aux revendications du 22ème congrès alors que la dette c'est le vol, et que la seule issue favorable aux populations et aux travailleurs c'est la répudiation de la dette?

Que fera la CGTFO pour «*agir lors des prochaines élections parlementaires européennes pour combattre la puissance montante de l'extrême-droite et des ses alliés nationalistes bornés*»?

Est-ce que «*des initiatives conjointes avec les employeurs européens en matière d'emplois verts*» sont de nature à modifier si peu que ce soit l'exploitation des travailleurs?

Bref, qu'apporte le «*manifeste d'Athènes*» au combat syndical quotidien???

Non, décidément, ni «*autre Europe*», ni «*alter Europe*», ni «*nouvelle Europe*», mais les revendications!

Yann PERROTTE

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL: FRANC-MAÇONNERIE SOCIALISTE ET RÉVOLUTIONNAIRE?

Cet article a une portée historique. Il faut replacer la Chevalerie du travail dans son contexte, celui d'une période où les tentatives de création de sociétés secrètes révolutionnaires (La Charbonnerie, l'alliance de Bakounine...) étaient monnaie courante. Est-ce toujours d'actualité? Chacun est juge. Pour leur part, les militants de l'Union des anarcho-syndicalistes ont choisi de s'investir dans l'action syndicale.

En 1869, aux USA, était fondée la *Confrérie des chevaliers du travail, The Noble Order of the Knights of Labor*.

Elle avait été influencée par les Chevaliers de St Crépin, loge compagnonnique de cordonniers qui avait muté en syndicat, regroupant 50.000 membres. En 1882, l'Ordre migrait au Canada. Il essaima en Angleterre et en Irlande, puis en Australie et Nouvelle Zélande. Ce n'est qu'en 1893 que l'Ordre fut fondé en France. En France, un autre événement avait lieu: la Commune de Paris en 1871 suivie de sa terrible répression, plongeant dans le sommeil la plupart des loges opératives et des sociétés dites secrètes, car interdites.

Société secrète, syndicat, obédience maçonnique, ou Parti politique révolutionnaire?

Les chevaliers du travail ont, en quelque sorte, été un chaînon manquant dans la mutation profonde de la nébuleuse du mouvement ouvrier international.

Considérée comme une «secte maçonnique» par l'église, tant anglicane que catholique, ses membres étaient victimes de l'excommunication. Cette société respectait un rituel très proche de la franc-maçonnerie, (initiation, signes de reconnaissances, rituel), mais en même temps, refusait l'adhésion aux nantis, bourgeois ou rentiers. Ainsi, pour être accepté, il fallait, en France, répondre à deux conditions essentielles:

- «elle est ouverte à tous ceux qui, par la plume, par la parole, par les actes, ont affirmé leurs principes républicains»; (art.2)

- «Pour être membre, il faut exercer une profession quelconque, sauf celles issues d'un privilège».

L'initiation est très proche de l'initiation maçonnique, mais les questions posées au «profane» (ou au maçon qui veut joindre la CT) touchent aussi à la politique. L'engagement de conserver le secret, de ne jamais dévoiler un frère sans son accord préalable, les signes de reconnaissance, et les grades sont en tous points comparables à ceux en vigueur dans la plupart des obédiences maçonniques. Les objets symboliques sont la Charte, le Globe et la Lance.

Mais il est demandé au profane: *Es-tu Républicain, socialiste, anarchiste? Es-tu favorable à la grève générale?* De ce point de vue, la CT se positionne politiquement alors que les obédiences maçonniques, mêmes progressistes, sacralisent l'indépendance réciproque voire interdisent toute discussion politique dans les loges. Toujours est-il qu'aux USA comme en France, bon nombre de maçons ont structuré et encadré les CT.

Aux USA, l'Ordre a pris très rapidement la forme d'un syndicalisme révolutionnaire, puisqu'on l'espace d'une décennie elle réunissait plus de 100.000 membres, y compris des gens de couleur, ce qui était en soi révolutionnaire à cette époque. A son apogée, en 1886, elle regroupait plus de 700.000 adhérents. C'est probablement l'effet de masse qui a contribué à faire muter la société secrète vers le syndicalisme, avec d'un côté l'IWW, (*International workers of the world*), qui restait révolutionnaire et internationaliste, et de l'autre l'AFL, beaucoup plus pragmatique et réformiste.

Les CT militaient ouvertement pour l'expropriation du capital, jugeant que la «propriété était du vol», et n'hésitant pas à utiliser la violence si nécessaire. Bien entendu, la bourgeoisie voyait d'un mauvais œil le développement de cette organisation à tendance anarchiste qui défiait son pouvoir et recrutait massivement. Si elle recrutait si massivement, c'est aussi car le «tri sur le volet» à l'initiation, les qualités exigées de probité, d'intégrité, de fraternité faisaient que les CT étaient admirés par toute la classe ouvrière.

Toutefois, la mutation «mutatis mutandis» des loges compagnonniques «opératives» vers le mouvement syndical n'a pas eu le même écho en France, les CT étant tournés bien plus vers l'association philosophique,

et, politiquement, vers les mouvements socialistes et libertaires. Ce n'est nullement par hasard si Aristide Briand, libertaire bien connu et fondateur de la Commune de Montmartre, a été l'un des Grands Maîtres de l'obédience. Les CT américains et canadiens disaient d'ailleurs que la tradition anarchiste française était bien plus forte que dans les pays anglo-saxons, ce qui ne manquerait pas d'influencer les positions et actions des CT en France et au Québec. En effet, les CT du Québec étaient bien plus orientés vers des positions anarchistes que leurs frères anglo-saxons.

Mais en France, le mouvement socialiste, notamment guesdiste, déclarait incompatible l'appartenance à la franc-maçonnerie et au mouvement socialiste, au motif que la lutte de classe n'existe pas dans les loges, patrons et ouvriers étant des «frères». Même si les CT n'initiaient pas et n'acceptaient pas dans leurs «chantiers» (ce qui correspond aux loges) les maçons bourgeois, la décision du POSR d'exclure les maçons a pesé contre le développement des CT en France.

Déjà, le POF en 1901 ordonnait à ses membres de combattre l'ennemi de classe, qu'il soit catholique, franc-maçon ou libre-penseur. Cette intolérance a tordu le cou au mouvement allemaniste qui tentait de faire la synthèse entre les CT et le Parti Ouvrier Révolutionnaire.

Certains pourraient dire que les CT ont été une survivance néo-médiévale des loges compagnonniques, dites «opératives» en opposition avec la maçonnerie moderne, dite «spéculative». Ceci expliquerait son attachement au symbolisme des métiers, donc des outils, au culte du travail bien fait et aux trois niveaux d'apprenti, compagnon, maître. Mais cela serait réducteur, pour ne pas dire péjoratif.

A l'inverse, on peut estimer que les CT ont été le trait d'union, ou le chaînon manquant, entre la maçonnerie opérative, la maçonnerie spéculative, le mouvement syndical et le mouvement ouvrier révolutionnaire libertaire à une époque où anarchistes et socialistes combattaient ensemble contre le capital...

On peut en effet estimer que les loges compagnonniques «opératives» se sont sclérosées en refusant de reconnaître les nouveaux métiers industriels, alors que dans le même temps la franc-maçonnerie dite spéculative était en plein essor dans les milieux bourgeois et libéraux.

De ce point de vue, la CT était ce trait d'union, le chaînon manquant entre compagnonnage, syndicalisme révolutionnaire et société secrète libertaire qui vise à changer la société en changeant l'homme, en l'obligeant à travailler sur lui-même, et avec les autres. Mais aussi par l'action directe contre l'opprimeur, et par la lutte de classe.

Pour les tenants de cette dernière analyse, une question se pose : comment faire renaître la CT, ou plutôt la sortir de son sommeil ?

Greg EINSTEIL

|-----

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 30 euros

Abonnement de soutien: 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER CCP : 9998 28D Nantes

19 rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD
